



Auvergne, Allier  
Montluçon  
2-8 rue Ernest-Montuses

## **Collège d'enseignement technique, puis lycée d'enseignement professionnel de Nerdre, puis lycée professionnel Maurice-Guyot, actuellement immeuble de bureaux et ateliers**

### **Références du dossier**

Numéro de dossier : IA03000602  
Date de l'enquête initiale : 2021  
Date(s) de rédaction : 2023  
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine des lycées  
Degré d'étude : étudié

### **Désignation**

Dénomination : lycée, immeuble de bureaux, atelier  
Appellation : Maurice-Guyot  
Parties constituantes non étudiées : cour

### **Compléments de localisation**

Milieu d'implantation : en ville  
Références cadastrales : 2017, BD, 259-261 ; 263

### **Historique**

Une fiche de notification d'opération émanant du ministère de l'éducation, via le préfet, et datée du 6 avril 1976 porte mention d'une "équipe architecte-entrepreneur" constituée de l'architecte d'adaptation Paul Lagneau, l'architecte d'opération montluçonnais Kergrohenn et l'entreprise générale GERIF Foulquier.

Les crédits autorisant cette opération proviennent du "Plan Massif central" pour l'année 1976.

Afin de préparer leur choix, les conseillers municipaux délèguent deux de leurs membres visiter le CET de Paray-le-Monial, et celui du [Coteau, près de Roanne](#).

Les plans du cabinet Paul Lagneau datent du 28 mai 1976 (pour un "CET 540"), modifiés le 10 juin de la même année et à nouveau le 5 novembre, suite à un changement de terrain (probablement suite à l'abandon du projet de CES, à l'origine concomitant, à l'analyse géologique du sol et au détournement du ruisseau). Le 5 juillet 1977 la seconde tranche de travaux est entreprise.

Le 3 octobre 1977 l'établissement est désigné sous l'appellation CET, et le 25 novembre il est dit lycée d'enseignement professionnel.

Il est réalisé en deux tranches.

Il est ouvert en 1978 "par transfert de sections en provenance de Paul Constans".

L'oeuvre du 1% artistique de la première tranche des travaux a été commandée par arrêté préfectoral du 26 octobre 1977 à Christian Bonino. Il s'agit d'un panneau de mosaïque devant prendre place dans la salle de réunions des élèves. Par arrêté préfectoral du 28 mars 1979, c'est à Loys Mercurol, sculpteur à Cerilly (Allier), qu'est commandée l'oeuvre du 1% artistique correspondant à la seconde tranche de travaux. Elle consistait en plusieurs groupements de poutres en chêne sculpté (25 poutres au total) répartis en divers endroits du lycée afin de "créer une unité de décoration".

La réception définitive de l'ensemble de l'établissement a lieu le 24 octobre 1979.

En 1987, le lycée reçoit le nom de Maurice-Guyot (chef d'établissement du lycée Paul-Constans de 1932 à 1934).

En 1993 est ajouté à la composition d'ensemble un bâtiment couvert d'une toiture pyramidale, pour lequel nous n'avons pas de nom d'architecte mais qui pourrait provenir du cabinet Paul Lagneau puisque ce type de bâtiment se retrouve au groupe scolaire G. Lapière à Montauban (1979), du cabinet Lagneau. Cela reste à vérifier.

Accompagnant l'établissement, des plateaux sportifs avaient été prévus en 1978 (plans du 7 mars) ainsi qu'un COSEC (complexe sportif évolutif) en 1980 (plans datant du mois de juillet 1980). Ce dernier se présentait comme un équipement mutualisé avec les habitants du quartier.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle ()

Dates : 1976 (daté par source), 1993 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Paul Lagneau (architecte urbaniste, attribution par source), Kergrohenn (architecte, attribution par source), GERIF Foulquier (entrepreneur, attribution par source)

## Description

L'établissement se présente comme "un bâtiment unique" constitué de plusieurs pavillons reliés et de deux bâtiments séparés, l'internat des garçons et le bâtiment des logements de fonction (seul à s'élever sur deux étages-carrés, les autres étant de plain-pied ou à un étage-carré).

On peut le considérer comme faisant partie de ces bâtiments à "échelle humaine" que la TEAM 10 préconisait, en écho au renouveau pédagogique des années 1970, et en s'opposant ainsi aux échelles écrasantes des bâtiments issus grosso modo de la charte d'Athènes.

N'ayant pas visité l'intérieur de l'établissement, nous transcrivons ce qu'en a présenté l'architecte aux élus et au ministère (étant livrée sans vérification, cette transcription aurait pu prendre place dans notre chapitre historique) :

"cet établissement d'une surface réelle d'environ 9.500 m<sup>2</sup> a été conçu comme un tout, centré sur le centre socio-culturel. [...] L'internat des filles composé de chambres à 3 et 4 lits avec groupes sanitaires y attenant est en liaison direct avec le centre socio-culturel. L'internat des garçons, de même composition, est dans un bâtiment indépendant. [...] L'accès de l'établissement se fait par le nord par une voie nouvelle en prolongement de la rue de Nerdre et de la rue Rimard. Les cours de récréation sont au sud du bâtiment et sont bordées par la Nerdre. Une terrasse sert de prolongement extérieur à la bibliothèque documentation et à la salle polyvalente".

Le procédé utilisé pour la construction industrialisée est celui de l'entreprise générale GERIF Foulquier, de Courbevoie. Les éléments préfabriqués présentent des reliefs, verticaux essentiellement, les apparentant à des jeux de modénature.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée, 1 étage carré, 2 étages carrés

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : verrière

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier tournant à retours avec jour ; escalier de distribution extérieur : cage ouverte

## Typologies et état de conservation

Typologies : lycée situé en lisière de ville, discret et dont la répartition des bâtiments sur le fonds est centripète

## Statut, intérêt et protection

Sélectionné comme lycée représentatif du type dit A : "discret, au plan-masse centripète, en lisière de la ville".

Statut de la propriété : propriété d'une personne morale (?)

## La situation : d'un coin de verdure préservé au néo-régionalisme.

En 1972, le maire de Montluçon faisait valoir au ministère de l'éducation qu'à l'échelle de la ville, on observait une insuffisance notoire d'équipement scolaire dans les quartiers sud-est, et que le CET associé au lycée technique d'Etat (le lycée Paul-Constans) n'absorbait plus les demandes.

Après acceptation, le recteur de l'académie de Clermont livre au maire le calcul des surfaces nécessaires à l'édification du "CET 540" (il faut comprendre collège d'enseignement technique pour 540 élèves) : il faut 20 m<sup>2</sup> par élève, auxquels ajouter 15 m<sup>2</sup> par interne (il en est prévu 144) et 15 m<sup>2</sup> par élève suivant un enseignement technique industriel (il y en aura 288). Il arrive donc à un total de 17 280 m<sup>2</sup>. La municipalité met à disposition un terrain de 29 812 m<sup>2</sup>. L'agrément par le ministère pour le choix de ce terrain date du 17 février 1975. Il est situé au quartier de Nerdre, "dans la verdure" et la recommandation est "d'intégrer le ruisseau dans le site". Seule une ferme composée de plusieurs bâtiments est figurée sur le cadastre à l'extrémité du site choisi : une grange isolée située sur le côté est de la rue Ernest-Montuses semble en constituer un vestige. Le ruisseau à l'endroit de cette ferme forme un coude, qui est détourné et recalibré mais "le caractère rustique et champêtre" du site avec le ruisseau a été préservé, comme demandé (le maire ne voulait pas d'un "canal bétonné"). L'architecte écrit que le ruisseau forme la limite ouest du terrain. 70 arbres existants ont été également conservés.

Le ruisseau Amaron avait été également détourné en vue de la construction d'un prestigieux prédécesseur local, rappelle le maire : le lycée de garçons, de la rue des Bernardines, proche de la gare, que l'on doit à Charles Le Coeur (1881-1883). Concernant l'accès à ce coin de verdure préservé, un embranchement depuis l'avenue John-Kennedy avait été prévu mais il semblerait que le projet ait échoué et qu'il avait fallu se rabattre sur un prolongement de la rue de Nerdre (d'où, probablement, la modification du plan-masse d'origine de Paul Lagneau).

Ces éléments : verdure, arbres conservés et accès différé ont dû contribuer à accentuer le caractère discret de l'édifice. La proximité du ruisseau, enfin, est peut-être à l'origine du peu de hauteur des bâtiments (la qualité des berges ne permettant pas l'implantation de bâtiments lourds), même si on peut également la mettre en lien avec le renouveau de la pédagogie des années 1970 qui allait avec des établissements "à échelle humaine".

Le lycée reste implanté en tissu lâche, même s'il n'est plus en pleine nature mais plutôt en lisière de ville. Il semble avoir attiré à lui nombre de constructions pavillonnaires. Lorsqu'il a été construit en 1977, seules trois immeubles venaient d'être construits dans ce secteur de la ville, sur le sommet de la colline (on les voit émerger entre 1965 et 1971 sur les clichés du site de l'IGN *Remonter le temps*). Mais des lotissements ont pris la suite, après que le lycée ait été construit puis le complexe sportif qui lui est associé. Ce dernier est décrit par l'architecte qui en est chargé comme "présentant une esthétique extérieure et des jeux de toiture se rapprochant des volumes existants dans la région Auvergne". De même, "les murs latéraux traités en enduit rustique permettront une intégration parfaite, tant en couleur qu'en granulométrie au site". Ce sont des ambitions dont on peut juger aujourd'hui, certainement en réponse à des demandes municipales puisque dans les mêmes années (1980-1985) est construit un lotissement qualifiable de néo-régionaliste, en vis-à-vis du lycée et du complexe sportif.

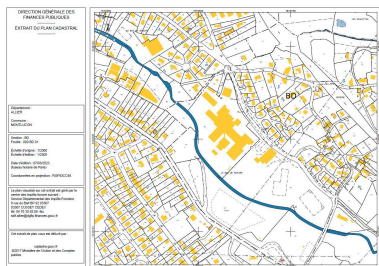
1. Un règlement urbain qui irait dans ce sens confirmerait notre hypothèse. Nous n'en avons pas fait la recherche.

## Références documentaires

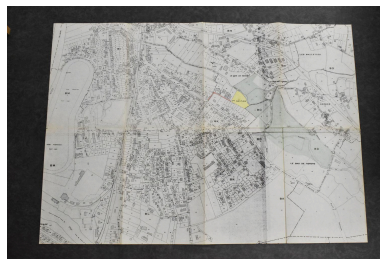
### Documents d'archive

- **AC Montluçon. 4 M 53. Lycée professionnel Maurice-Guyot à Nerdre.**  
AC Montluçon. 4 M 53. **Lycée professionnel Maurice-Guyot à Nerdre** (1974-2003).  
Acquisition des terrains, DUP, étude des sols, désignation de l'équipe "architecte-entreprise", [décorations (arrêté du 26/10/1976 pour la 1ère tranche et délibération du 6/10/1978) attribuées à Christian Bonino puis Loÿs Mercuriol : documentation annoncée dans l'inventaire mais pas retrouvée], baptême (1987), historique par Alain Letierce, plans du CET 540.  
AC Montluçon : 4 M 53.
- **[40e anniversaire du lycée Paul Constans], brochure, mars 1996.**  
AC Montluçon. 4 M 4/16. **[40e anniversaire du lycée Paul Constans], brochure, mars 1996.**  
Dans l'historique, référence aux cours donnés au lycée de garçons, et au lycée Maurice-Guyot.  
p.3  
AC Montluçon : 4 M 4/16
- **1978-2003 : 25 ans de documents du lycée de Nerdre au lycée M. Guyot, par Alain Letierce, [2003].**  
AC Montluçon. 4 M 53/9. **1978-2003 : 25 ans de documents du lycée de Nerdre au lycée M. Guyot, par Alain Letierce, [2003].**  
AC Montluçon : 4 M 53/9

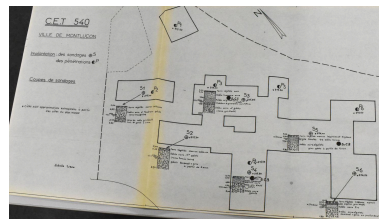
## Illustrations



Extrait du plan cadastral, 2022.

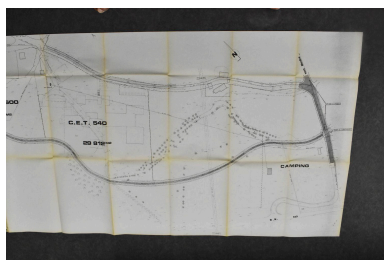


Plan cadastral de terrain à acquérir en vue de la construction du CET, dit à cette époque "de Nerdre",



Plan d'étude des sols pour le "CET 540" devenu lycée Maurice-Guyot, 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/2).  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand

Dess. Bénédicte Renaud-Morand, Autr. Service du cadastre  
IVR84\_20230300017NUDA



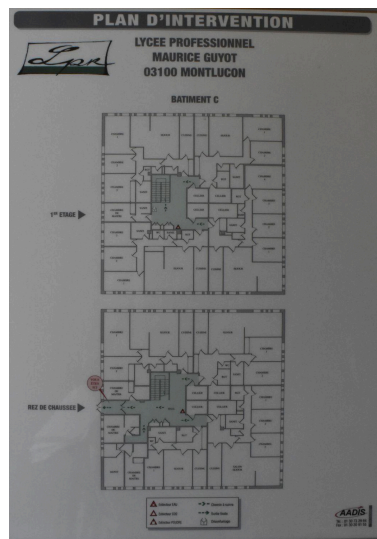
Plan des travaux, tiré du dossier d'exécution, 19 mars 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/5).  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300030NUCA

devenu lycée Maurice-Guyot (AC Montluçon. 4 M 53/1).  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300028NUCA

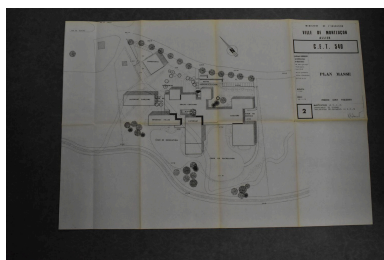


Plan de l'établissement affiché sur le site.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300007NUCA

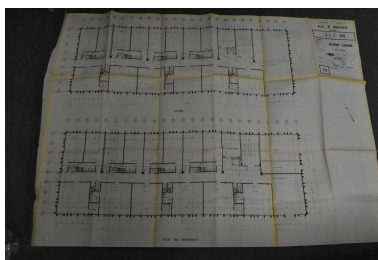
IVR84\_20230300029NUCA



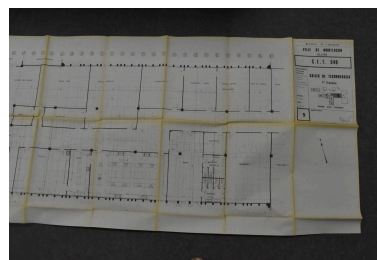
Plan du bâtiment des logements de fonction, affiché sur le site.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300011NUCA



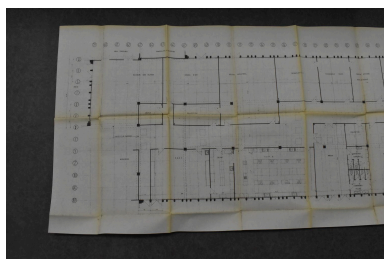
"Plan-masse du CET 540", autrement dit du collège d'enseignement technique pour 540 élèves, devenu lycée Maurice-Guyot. par le cabinet Lagneau, architectes urbanistes, 28 mai 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/7).  
Repro. Bénédicte Renaud-Morand, Autr. Paul Lagneau  
IVR84\_20230300013NUCA



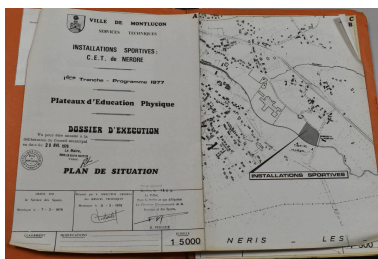
Plan du bâtiment d'internat des garçons, rez-de-chaussée et étage, par le cabinet Lagneau, 25 octobre 1976 (AC Montluçon. 4 M 53 /7).  
Repro. Bénédicte Renaud-Morand, Autr. Paul Lagneau  
IVR84\_20230300014NUCA



Plan du bâtiment des salles de technologies (partie droite du plan), par le cabinet Lagneau, 25 octobre 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/7).  
Repro. Bénédicte Renaud-Morand, Autr. Paul Lagneau  
IVR84\_20230300015NUCA



Plan du bâtiment des salles de technologies (partie gauche du plan), par le cabinet Lagneau, 25 octobre 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/7).  
Repro. Bénédicte Renaud-Morand, Autr. Paul Lagneau  
IVR84\_20230300018NUCA



Plan de situation des plateaux d'éducation physique liés au CET devenu lycée Maurice-Guyot, 1978 (AC Montluçon. 4 M 53/A-1).  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300027NUCA



Vue du lycée depuis la rue Ernest-Montuses.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300004NUCA



Vue depuis la rue Ernest-Montuses sur les bâtiments en rez-de-chaussée des ateliers (d'après le plan-masse de P. Lagneau). L'éclairage des ateliers provient en partie zénithalement des dômes en plexiglas.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300025NUCA



Vue depuis un contre-haut, du côté opposé de la rue Ernest-Montuses.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300005NUCA



Vue depuis l'espace public, en contre-haut de la rue Ernest-Montuses, sur le lycée et en particulier sur le "bloc-pyramide" ajouté entre juin 1993 et août 1994 à la construction de Paul Lagneau.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300019NUCA



Entrée principale de l'établissement (menant à l'accueil et au bâtiment d'administration), réaffecté depuis 2016.  
Repro. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300006NUCA



Vue sur l'entrée principale à l'origine qui menait à l'accueil et au bâtiment d'administration. Le bâtiment couvert d'un toit conique est un ajout de 1993-1994.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300026NUCA



Vue de l'entrée menant directement au bâtiment des logements de fonction, à gauche, puis aux bâtiments d'internat. Dans le fond, bâtiment de l'internat de garçons.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300008NUCA



Vue sur l'entrée destinée à desservir directement la cour de service affectée aux ateliers (d'après le plan-masse d'origine de Paul Lagneau).  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300024NUCA



Vue sur le bâtiment des logements de fonction et sur l'internat des garçons depuis le nord (au premier plan, des garages ajoutés en 1986).  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300021NUCA



Façade du bâtiment d'internat des filles depuis le sud (le long de la rivière).  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300012NUCA



Vue sur l'angle formé par l'internat des filles (à gauche) et l'externat (d'après le plan-masse d'origine de P. Lagneau). Au premier plan la partie la plus à l'ouest de la cour de récréation.

Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300023NUCA



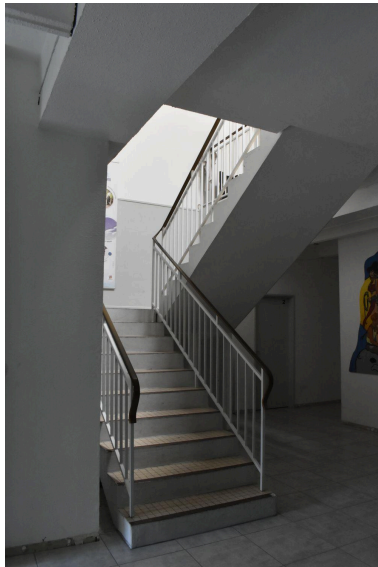
Vue depuis le sentier le long de la rivière.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300022NUCA



Vue en perspective de la façade du bâtiment des logements de fonction.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300020NUCA



Détail de l'angle du bâtiment des logements de fonction.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300009NUCA



Escalier situé au centre du bâtiment des logements de fonction : il bénéficie d'un éclairage zénithal.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300010NUCA



Gymnase (COSEC, complexe sportif évolutif, par Jean Marol, architecte de Vichy) construit en lien avec le CET devenu lycée (à l'arrière-plan) et pour "répondre également à la demande de la population du quartier", entre 1980 et 1985 (plans datés de 1980, AC Montluçon. 4 M 53/A).  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300003NUCA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

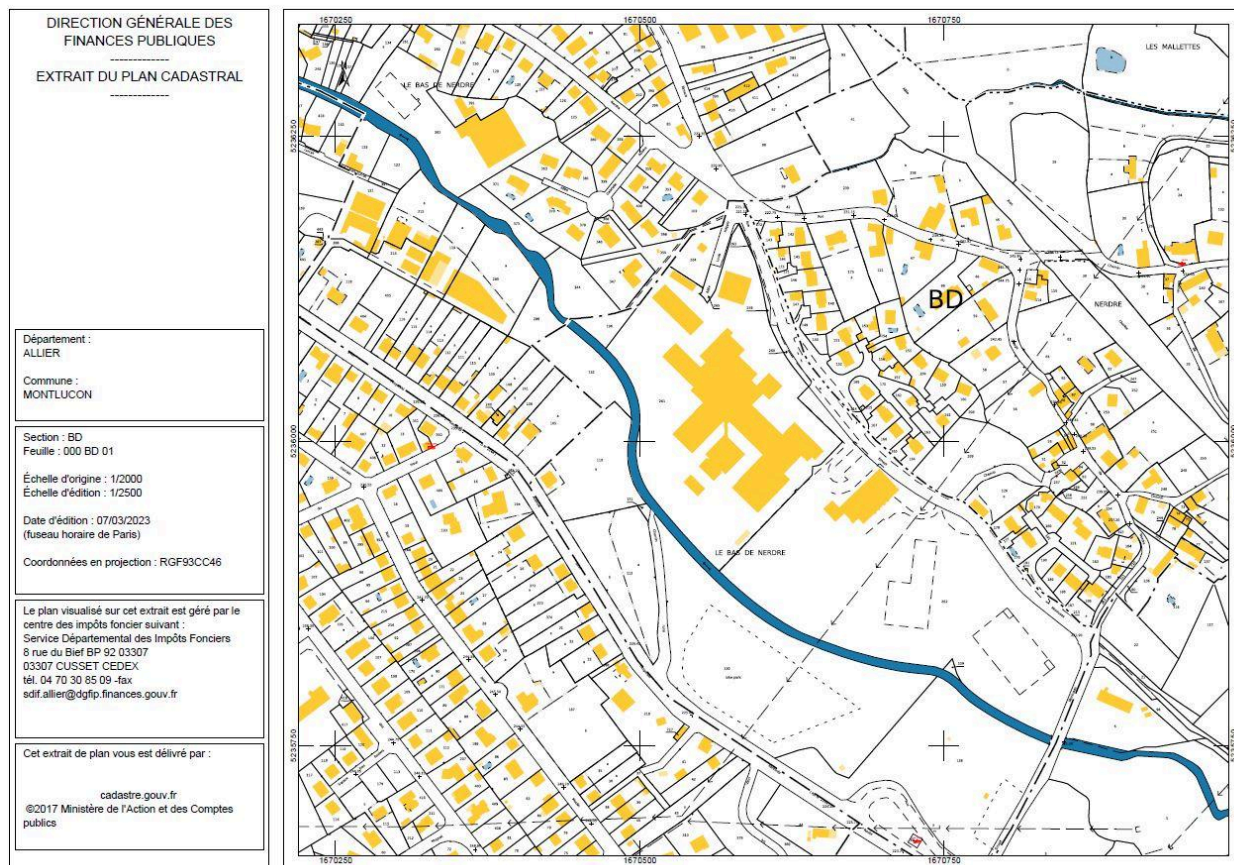
Présentation de l'aire d'étude des lycées publics de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (IA00141303)

Lycées publics (1802-1988) en espace urbain (IA00141405) Auvergne, Puy-de-Dôme, Ambert,

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Bénédicte Renaud-Morand

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



Extrait du plan cadastral, 2022.

IVR84\_20230300017NUDA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Auteur du document reproduit : Service du cadastre

Date de prise de vue : 2021

© Ministère des finances et des comptes publics, [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Plan cadastral de terrain à acquérir en vue de la construction du CET, dit à cette époque "de Nerdre", devenu lycée Maurice-Guyot (AC Montluçon. 4 M 53/1).

IVR84\_20230300028NUCA

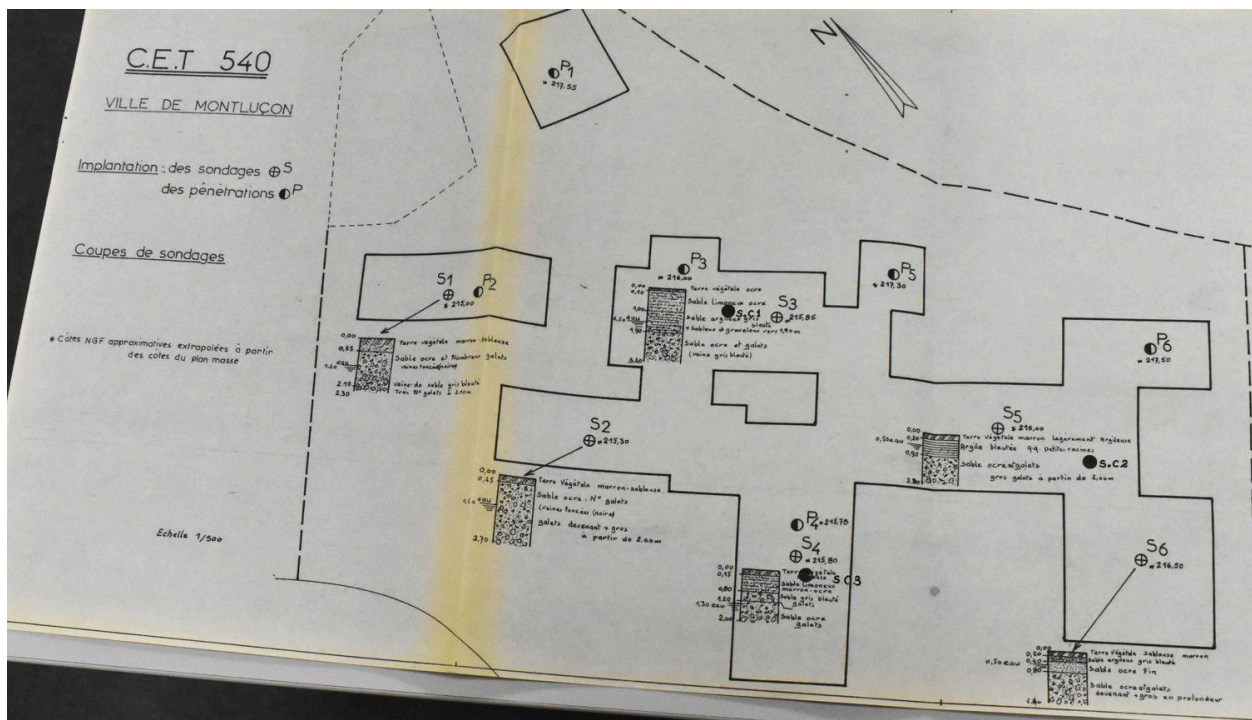
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

Archives communales de Montluçon

tous droits réservés





Plan d'étude des sols pour le "CET 540" devenu lycée Maurice-Guyot, 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/2).

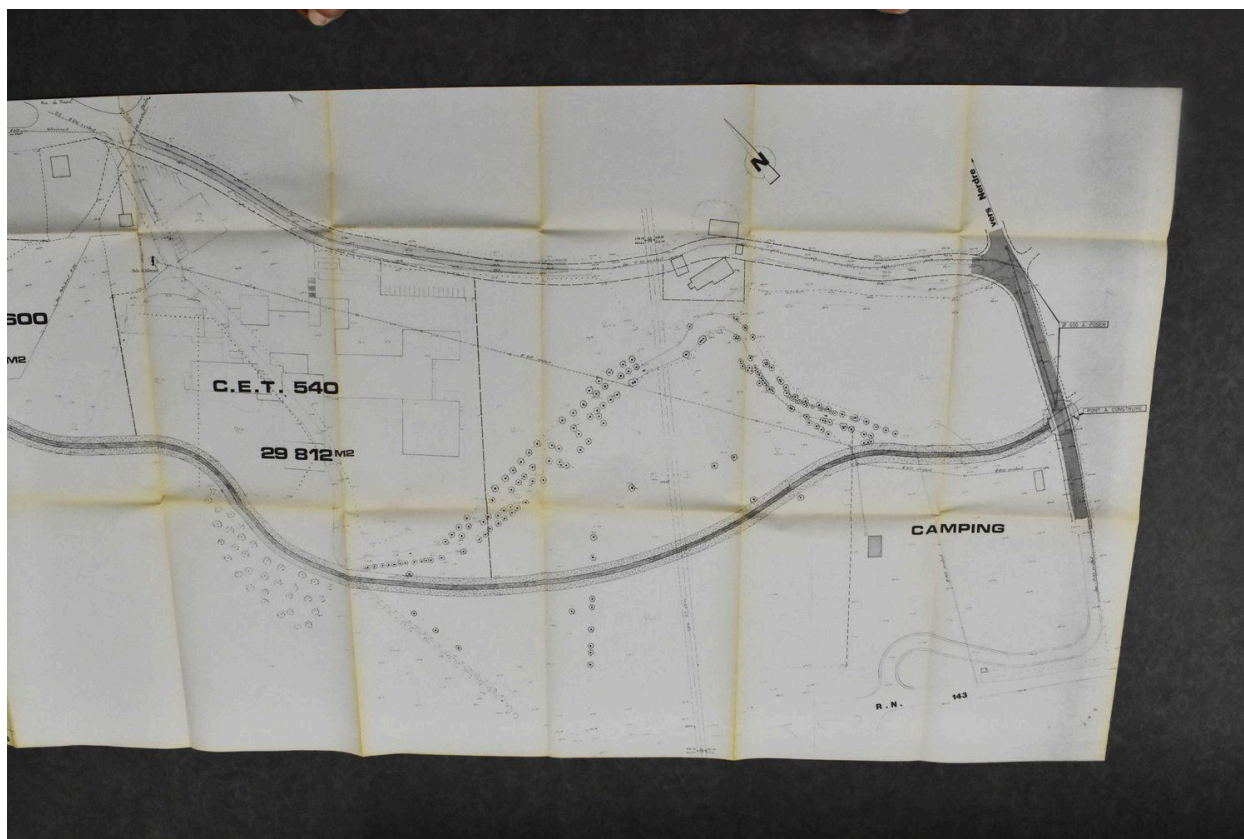
IVR84\_20230300029NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

Archives communales de Montluçon

tous droits réservés



Plan des travaux, tiré du dossier d'exécution, 19 mars 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/5).

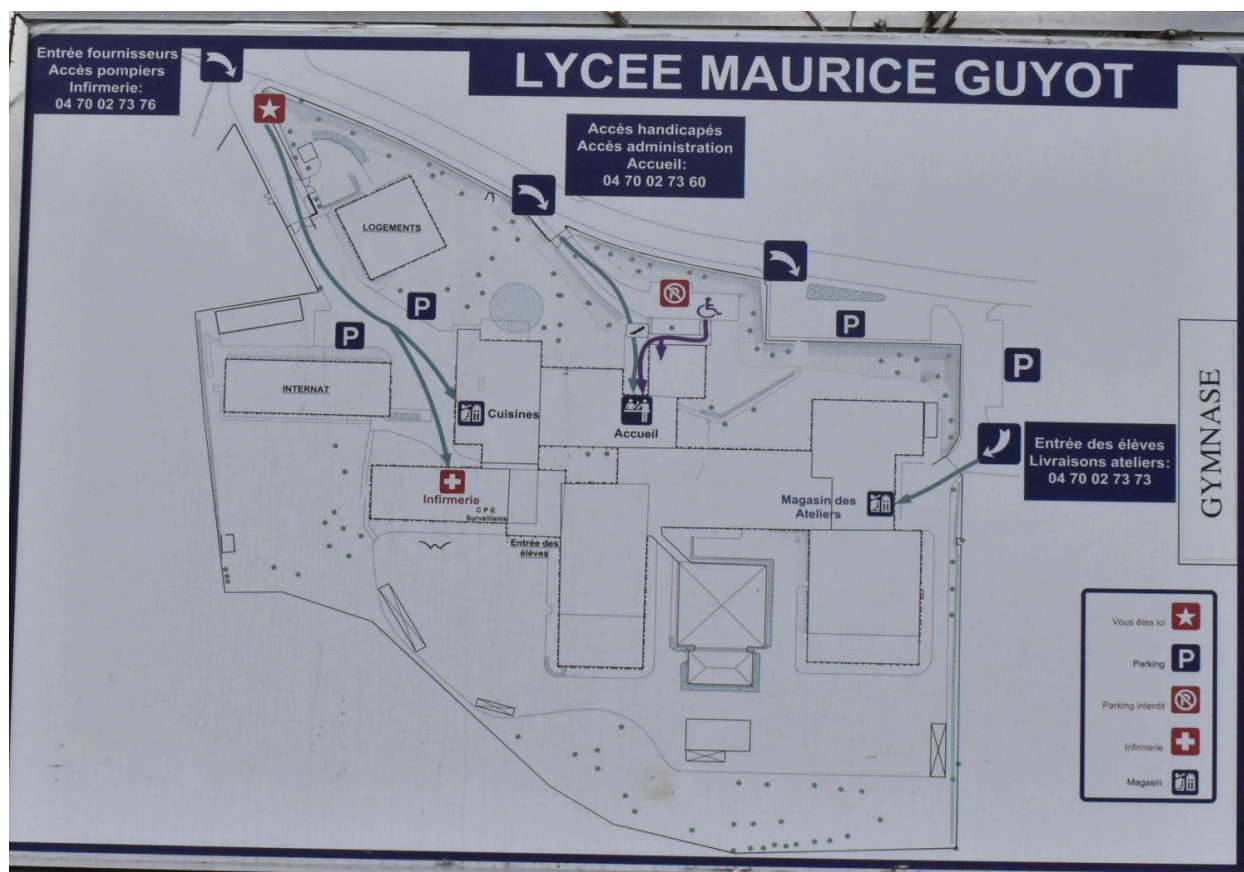
IVR84\_20230300030NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

Archives communales de Montluçon

tous droits réservés



Plan de l'établissement affiché sur le site.

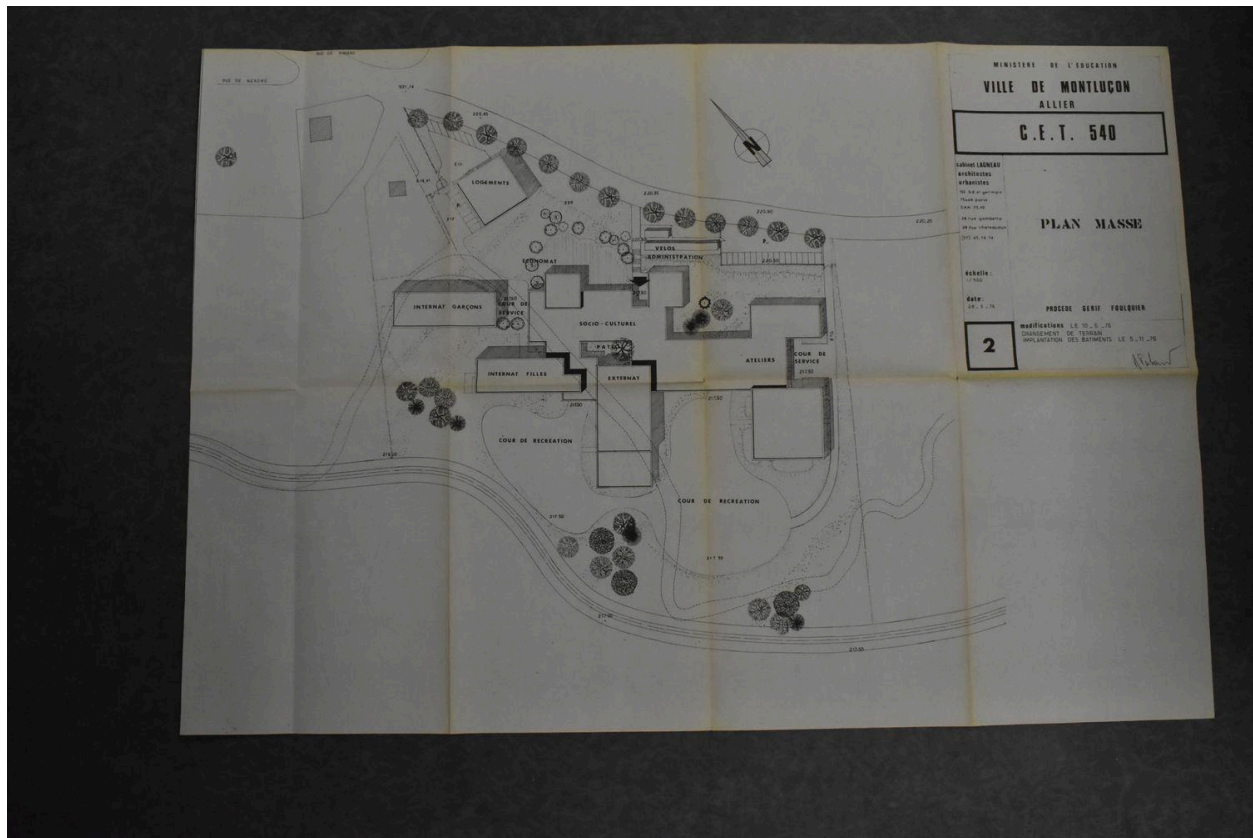
IVR84\_20230300007NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





"Plan-masse du CET 540", autrement dit du collège d'enseignement technique pour 540 élèves, devenu lycée Maurice-Guyot. par le cabinet Lagneau, architectes urbanistes, 28 mai 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/7).

Référence du document reproduit :

- **AC Montluçon. 4 M 53. Lycée professionnel Maurice-Guyot à Nerdre.**  
AC Montluçon. 4 M 53. **Lycée professionnel Maurice-Guyot à Nerdre** (1974-2003).  
Acquisition des terrains, DUP, étude des sols, désignation de l'équipe "architecte-entreprise", [décorations (arrêté du 26/10/1976 pour la 1ère tranche et délibération du 6/10/1978) attribuées à Christian Bonino puis Loÿs Mercuroil : documentation annoncée dans l'inventaire mais pas retrouvée], baptême (1987), historique par Alain Letierce, plans du CET 540.  
AC Montluçon : 4 M 53.

IVR84\_20230300013NUCA

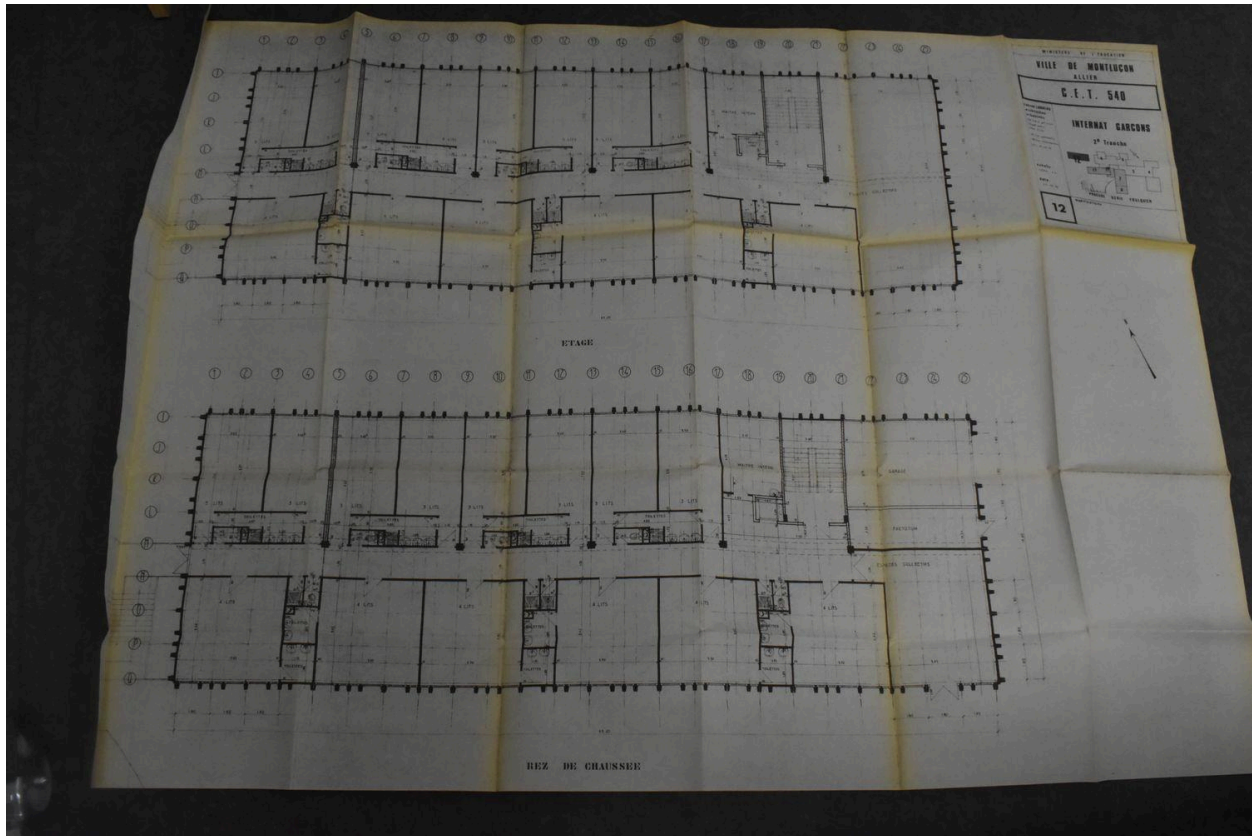
Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Auteur du document reproduit : Paul Lagneau

Date de prise de vue : 2021

Archives communales de Montluçon

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Plan du bâtiment d'internat des garçons, rez-de-chaussée et étage, par le cabinet Lagneau, 25 octobre 1976 (AC Montluçon. 4 M 53 /7).

Référence du document reproduit :

- **AC Montluçon. 4 M 53. Lycée professionnel Maurice-Guyot à Nerdre.**  
AC Montluçon. 4 M 53. **Lycée professionnel Maurice-Guyot à Nerdre** (1974-2003).  
Acquisition des terrains, DUP, étude des sols, désignation de l'équipe "architecte-entreprise", [décorations (arrêté du 26/10/1976 pour la 1ère tranche et délibération du 6/10/1978) attribuées à Christian Bonino puis Loÿs Mercuroil : documentation annoncée dans l'inventaire mais pas retrouvée], baptême (1987), historique par Alain Letierce, plans du CET 540.  
AC Montluçon : 4 M 53.

IVR84\_20230300014NUCA

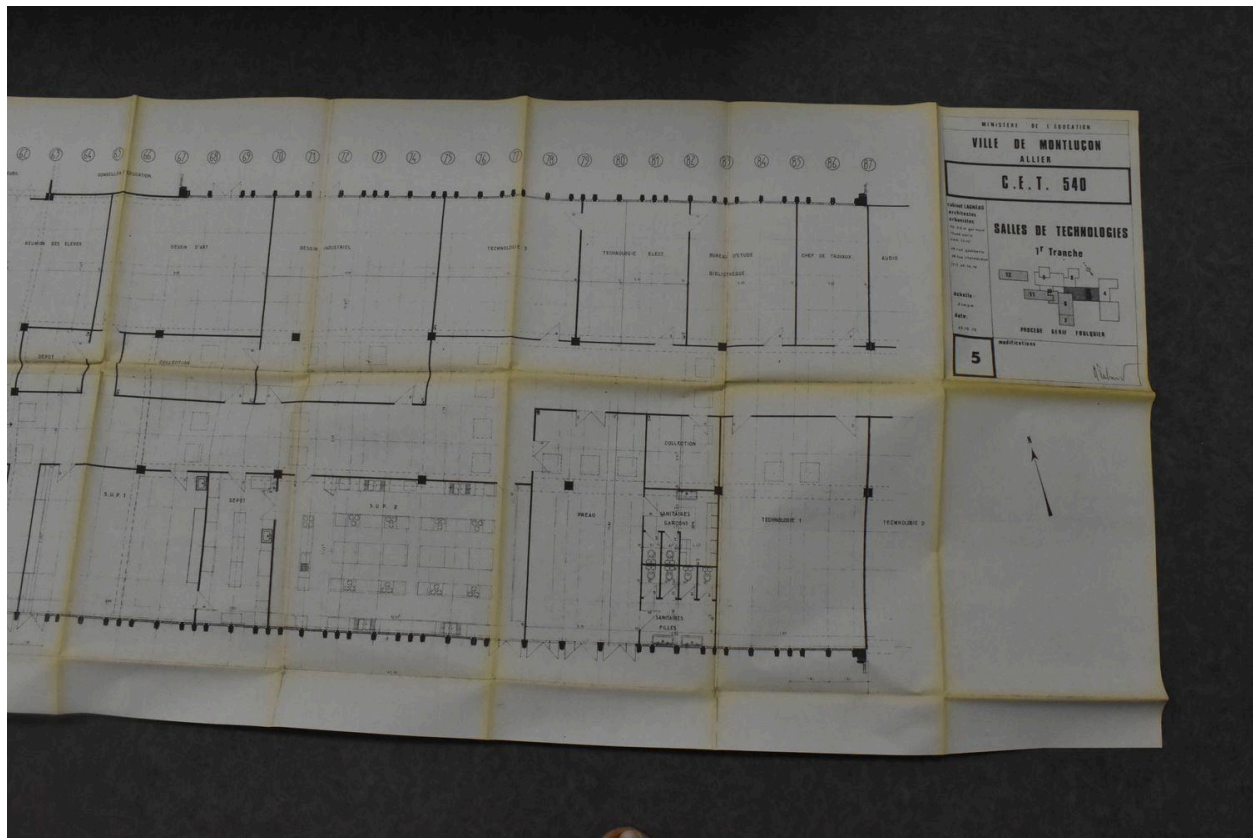
Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Auteur du document reproduit : Paul Lagneau

Date de prise de vue : 2021

Archives communales de Montluçon

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Plan du bâtiment des salles de technologies (partie droite du plan), par le cabinet Lagneau, 25 octobre 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/7).

IVR84\_20230300015NUCA

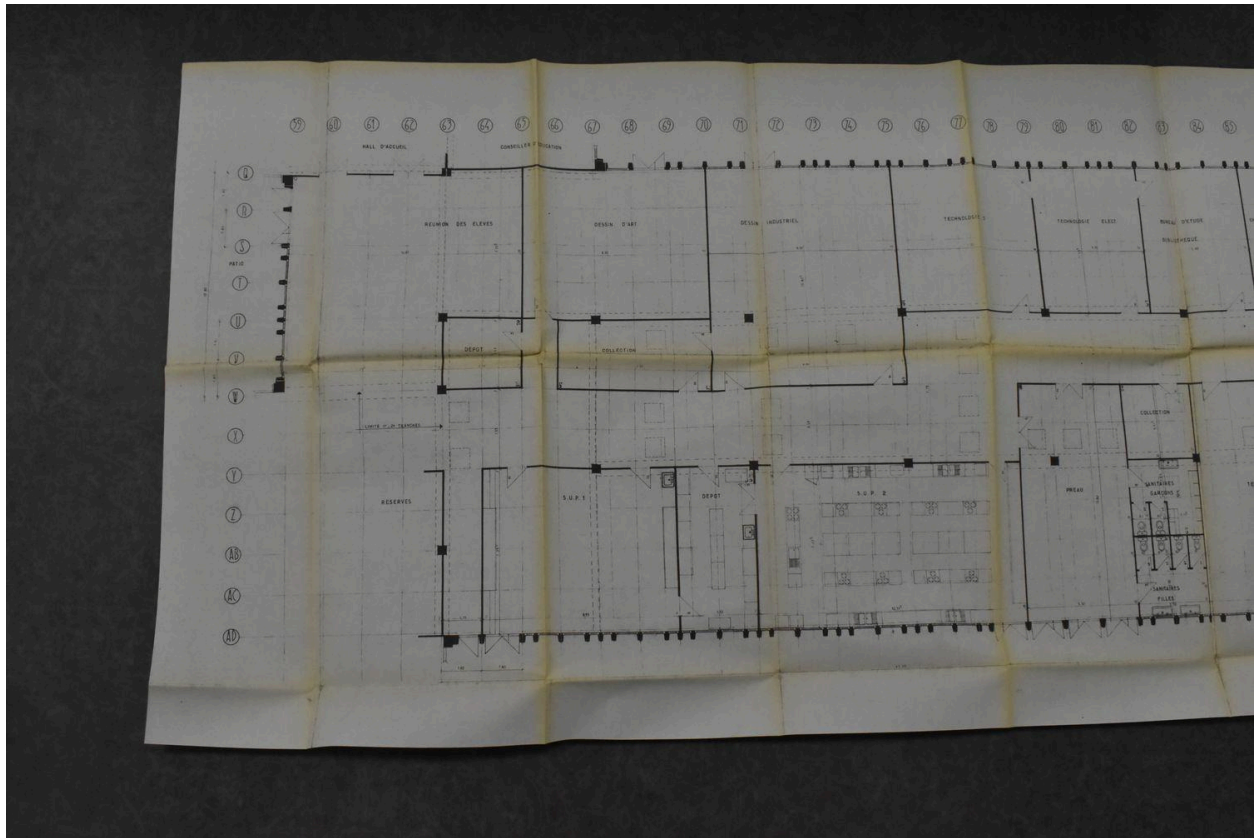
Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Auteur du document reproduit : Paul Lagneau

Date de prise de vue : 2021

Archives communales de Montluçon

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Plan du bâtiment des salles de technologies (partie gauche du plan), par le cabinet Lagneau, 25 octobre 1976 (AC Montluçon. 4 M 53/7).

IVR84\_20230300018NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

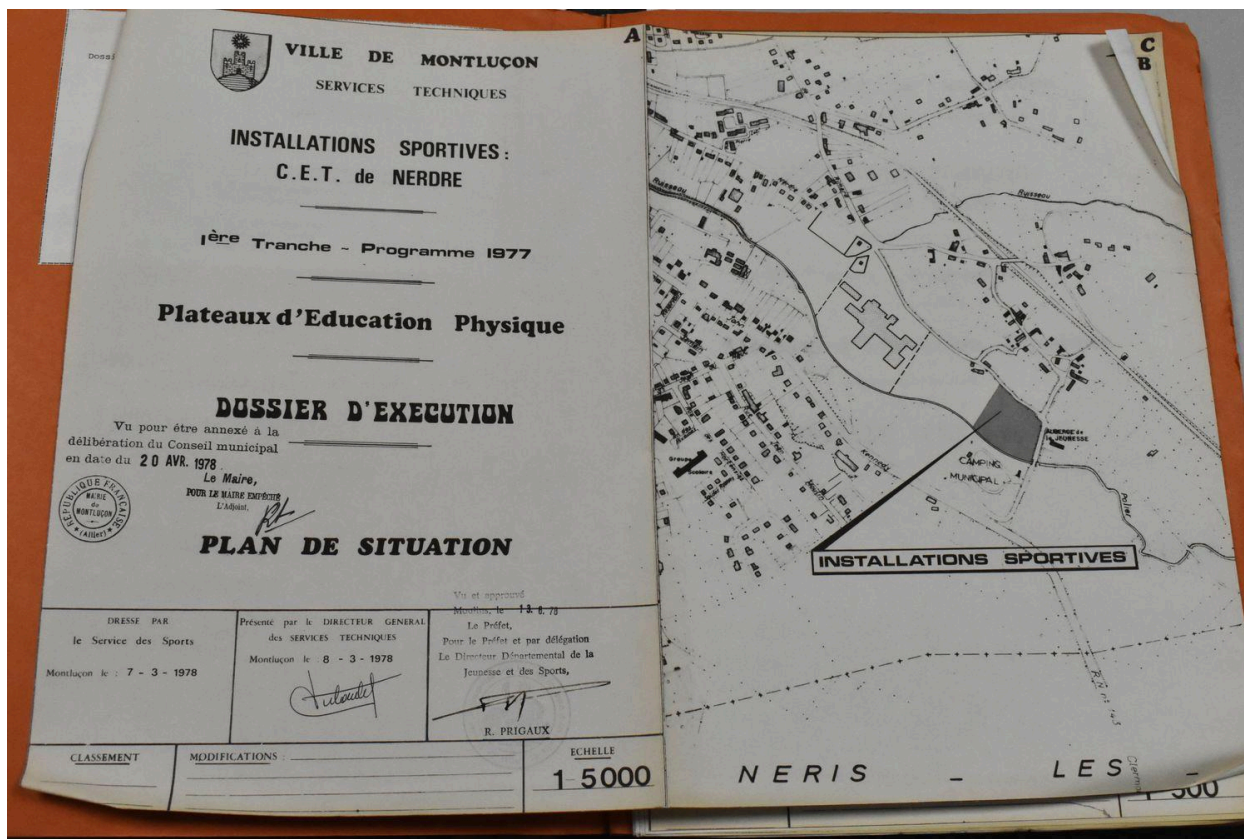
Auteur du document reproduit : Paul Lagneau

Date de prise de vue : 2021

Archives communales de Montluçon

communication libre, reproduction soumise à autorisation





Plan de situation des plateaux d'éducation physique liés au CET devenu lycée Maurice-Guyot, 1978 (AC Montluçon. 4 M 53/A-1).

IVR84\_20230300027NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

Archives communales de Montluçon

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue du lycée depuis la rue Ernest-Montuses.

IVR84\_20230300004NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue depuis la rue Ernest-Montuses sur les bâtiments en rez-de-chaussée des ateliers (d'après le plan-masse de P. Lagneau). L'éclairage des ateliers provient en partie zénithalement des dômes en plexiglas.

IVR84\_20230300025NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue depuis un contre-haut, du côté opposé de la rue Ernest-Montuses.

IVR84\_20230300005NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue depuis l'espace public, en contre-haut de la rue Ernst-Montuses, sur le lycée et en particulier sur le "bloc-pyramide" ajouté entre juin 1993 et août 1994 à la construction de Paul Lagneau.

IVR84\_20230300019NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Entrée principale de l'établissement (menant à l'accueil et au bâtiment d'administration), réaffecté depuis 2016.

IVR84\_20230300006NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue sur l'entrée principale à l'origine qui menait à l'accueil et au bâtiment d'administration. Le bâtiment couvert d'un toit conique est un ajout de 1993-1994.

IVR84\_20230300026NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de l'entrée menant directement au bâtiment des logements de fonction, à gauche, puis aux bâtiments d'internat. Dans le fond, bâtiment de l'internat de garçons.

IVR84\_20230300008NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Vue sur l'entrée destinée à desservir directement la cour de service affectée aux ateliers (d'après le plan-masse d'origine de Paul Lagneau).

IVR84\_20230300024NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue sur le bâtiment des logements de fonction et sur l'internat des garçons depuis le nord (au premier plan, des garages ajoutés en 1986).

IVR84\_20230300021NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Façade du bâtiment d'internat des filles depuis le sud (le long de la rivière).

IVR84\_20230300012NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue sur l'angle formé par l'internat des filles (à gauche) et l'externat (d'après le plan-masse d'origine de P. Lagneau). Au premier plan la partie la plus à l'ouest de la cour de récréation.

IVR84\_20230300023NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue depuis le sentier le long de la rivière.

IVR84\_20230300022NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue en perspective de la façade du bâtiment des logements de fonction.

IVR84\_20230300020NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



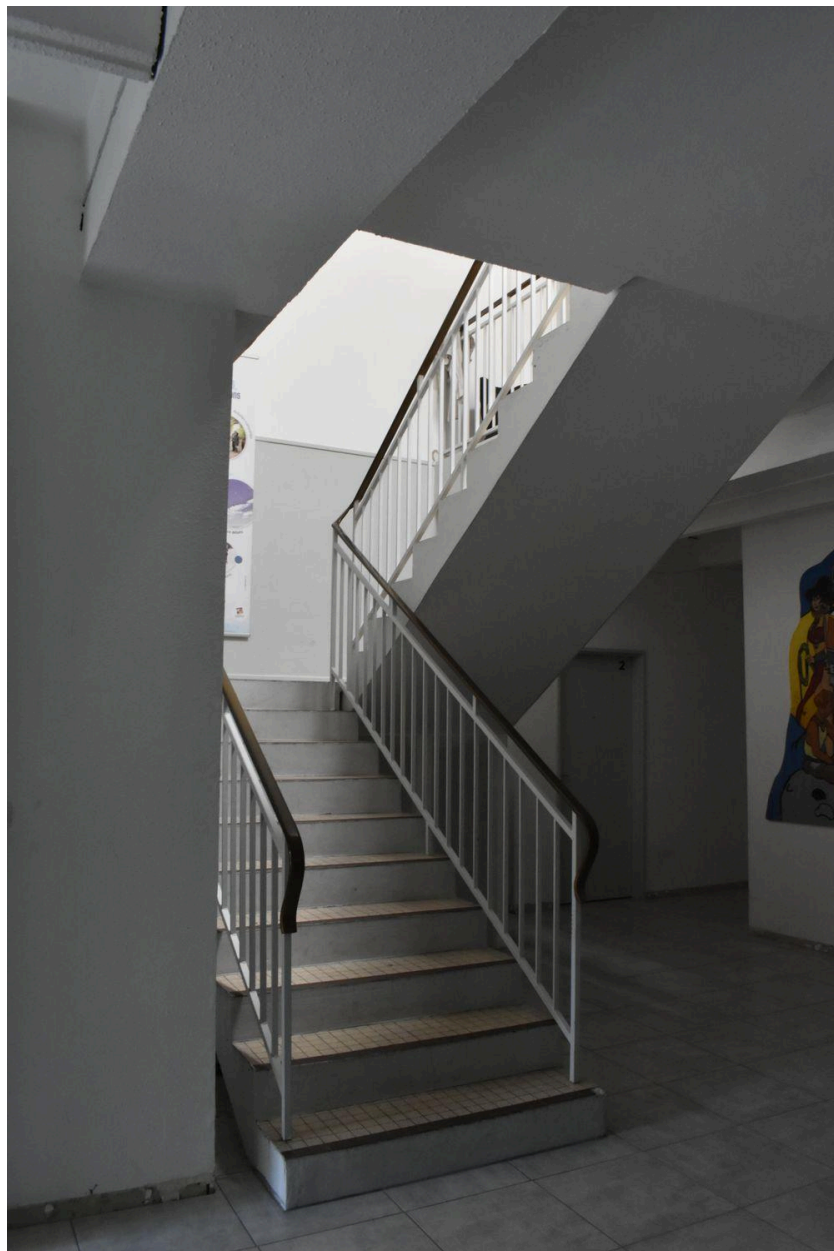
Détail de l'angle du bâtiment des logements de fonction.

IVR84\_20230300009NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Escalier situé au centre du bâtiment des logements de fonction : il bénéficie d'un éclairage zénithal.

IVR84\_20230300010NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Gymnase (COSEC, complexe sportif évolutif, par Jean Marol, architecte de Vichy) construit en lien avec le CET devenu lycée (à l'arrière-plan) et pour "répondre également à la demande de la population du quartier", entre 1980 et 1985 (plans datés de 1980, AC Montluçon. 4 M 53/A).

IVR84\_20230300003NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation